



« **Réinventons Quetigny** », c'est le nom de la liste citoyenne qui, sans référence à un parti politique, veut renouer avec les valeurs d'une réelle démocratie, d'une solidarité plus forte entre les habitant·e·s et d'une écologie à la hauteur de l'urgence climatique. Notre liste, que nous voulons porteuse de la diversité de notre ville, est ouverte à celles et ceux qui partagent les engagements que nous prenons dans la charte (au dos de cette page) envers les Quetignois·es.

Notre ville, inventée par des élu·e·s audacieux·ses, est en train de perdre son identité. Sous l'impulsion de quelques décideurs, le béton envahit son centre. Sous l'emprise de la Métropole, elle perd ses compétences, tandis que ses habitant·e·s se retrouvent de moins en moins impliqué·e·s dans la vie de la Commune.

Avec nos candidat·e·s

Lucia SACIOTTI

et

Raymond MAGUET

Venez débattre

de nos propositions et des vôtres

jeudi 6 février à 20h

salle des Épenottes (Cours Sully)

N'hésitez pas à nous envoyer vos propositions :

reinventonsquetigny@laposte.net

La charte des candidat·e·s



La charte des candidat·e·s

Le rôle des élu·e·s est de donner à nos concitoyenn·e·s les moyens d'exercer leurs pouvoirs

L'habitant·e au cœur de l'action municipale :

1. Les projets de la ville construits en commun par les élu·e·s et les habitant·e·s : Des *groupes de projets* seront constitués pour les étudier et aboutir à des propositions soumises au Conseil Municipal.

2. Les commissions municipales (finances, vie scolaire, solidarité, environnement, jeunesse, culture...) seront **ouvertes à chaque habitant·e**, et concerneront ainsi tout un chacun.

3. Un référendum d'initiative citoyenne (RIC) sera organisé si au moins 500 habitant·e·s en âge de voter le demandent. De son côté, le Conseil municipal pourra mettre en place une consultation des habitant·e·s sur les projets engageant l'avenir de la Commune. Les résultats de ces consultations engageront le Conseil Municipal.

4. Des séances de formation seront organisées aussi bien sur les projets que sur le fonctionnement et les finances de la commune et de la métropole, afin que les habitant·e·s puissent exercer réellement leur pouvoir de citoyen·ne·s.

5. Les moyens d'information et de communication repensés : affichage, réseaux sociaux, panneaux électroniques, applications, site internet, bulletin municipal refléteront le quotidien des habitants et leur seront ouverts ainsi qu'aux associations et aux groupes d'opposition.

6. La transparence financière : les budgets seront présentés suffisamment tôt et expliqués en termes compréhensibles. Toutes les opérations foncières et immobilières de la commune feront l'objet d'une annonce publique préalable.

Le Conseil Municipal au service des habitant·e·s :

7. L'autonomie vis-à-vis de la Métropole : les positions défendues par la Commune seront prises en relation avec les habitant·e·s après examen en commission ou au terme d'une consultation.

8. L'indépendance pour toutes les associations : soutenues financièrement, elles seront respectées quels que soient leurs points de vue. Nous nous interdirons, sauf obligation statutaire, de participer à leurs instances de direction ou de gestion.

9. Des élus égaux et responsables : Les membres du conseil municipal seront tous acteurs de son fonctionnement ; les responsabilités et délégations seront réparties entre tous et toutes.

10. Un Conseil Municipal qui informe les citoyen·ne·s : ils/elles auront facilement accès aux ordres du jour. Les débats et les délibérations seront retransmis par divers canaux (internet, bulletin municipal, courriel, vidéo), sous la forme d'un procès-verbal digne de ce nom.

11. Un bilan de l'activité du Conseil Municipal sera établi chaque année ; il sera présenté et débattu en réunion publique.

12. Le respect de l'éthique et de la déontologie prévues par la Charte de l'élu·e local·e incluse dans la loi du 31 mars 2015 facilitera l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat. La loi prévoit notamment l'exclusion de tout intérêt personnel ou particulier, l'assiduité aux réunions du Conseil municipal, le compte rendu régulier de leurs actes et décisions.

Courriel : reinventonsquetigny@laposte.net - Site web : <https://reinventonsquetigny.wixsite.com/revg>

Facebook : <https://m.facebook.com/Réinventons-Quetigny-107998637327017/>